

**REIGNIER  
ÉSERY**

Commune de REIGNIER-ÉSERY

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers** L'an deux mille vingt-six, le 31 mars, le conseil municipal, dûment convoqué,  
**En exercice : 29** s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN,  
**Quorum : 15** Maire.  
**Présents : 25**  
**Votants : 26** **Date de la convocation : 25 mars 2026**

**Délibération adoptée à l'unanimité** **Présents :** MM. L. PUGIN, S. LE MOAL, D. GERELLI-FORT, B. ACHARD, V. LEBEAU, F. KOENIG, N. SEMLAL, B. MARQUET, M. JUCHEREAU, G. SUATON, C. PEGUET, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, V. DECOTTIGNIES, C. MEYNET, I. BADEIGTS, N. ZERARI, J-L. LACHENAL, C. MICHON, P. RENAUD, G. GAUTHIER, B. CHEVALLIER, B. RICHIERO et L. BIZOT

**Procuration :** M. S. JAVOGUES à L. PUGIN

**Absents :** MM. C. SANSALONE, S. BRIFFOD et L. BROCHARD

**Secrétaire de séance :** M. B. ACHARD

## 2026DELIB040 BUDGET CHALEUR : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

7.1 Décisions budgétaires

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

**Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", notamment son article 107 ;

**Considérant** le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Maire ouvre le débat d'orientations budgétaires et présente le rapport.

Les conseillers municipaux débattent notamment sur :

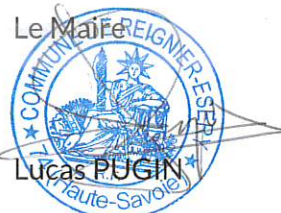
- l'encours de la dette,
- le choix des investissements pour l'exercice 2026

**Article 1 :** Le Conseil municipal prend acte du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération ;

**Article 2 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Bernard ACHARD



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 074-217402205-20260331-2026DELIB040-DE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le - 2 AVR. 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.